

8. a) Non.
b) Non.
c) Non. Il a été avisé que l'enquête pourrait se poursuivre jusqu'en novembre 1980.

9. Il n'a pas été question d'agents russes.

10. Une enquête a déjà été entreprise. En effet, le sergent Hutchison ayant présenté au ministère une demande de «réparation d'injustice», il en découle automatiquement une enquête.

11. La GRC a pour politique de ne pas divulguer le nom des personnes qu'elle interroge au cours de ses enquêtes. Cela s'applique également à l'identité des agents de la GRC, ainsi qu'à l'objet et à la durée des entretiens qu'ils ont eus.

12. Oui, cette note de service existe et le surintendant Hatherall a fait l'appel à la suite d'un appel téléphonique de la part de son surveillant immédiat.

13. a) Oui.

b) Oui.

c) Oui. A titre d'explications, l'inspecteur en cause a demandé à M^{me} Hutchison si les deux haut-parleurs avaient été payés en argent canadien ou allemand et elle a répondu «en argent canadien». Compte tenu de cette déclaration, on a utilisé le montant de 489.99 comme valeur imposable. Nous constatons maintenant que le montant de 489.99 marks allemands aurait pu être converti en dollars canadiens et que la facture aurait pu être payée en argent canadien selon le montant converti. Il serait approprié de présenter une demande de remboursement.

d) Oui. Comme suit—une paire de casques à \$33.98 au lieu de 33.98 marks allemands (même explication que c) ci-haut).

e) Aucun membre du personnel à l'ambassade du Canada à Prague ne se souvient avoir eu une conversation avec le sergent Hutchison au sujet de la réglementation canadienne sur les douanes. Toutefois, la brochure «Vous revenez vivre au Canada», publiée par Revenu Canada et transmise à l'Ambassade par le ministère des Affaires extérieures le 7 janvier 1980, a été portée à la connaissance de tous les employés, y compris du sergent Hutchison qui a inscrit ses initiales sur la couverture, confirmant ainsi avoir pris connaissance du document. Le passage suivant, tiré de la brochure, précise: «si vous avez été absent pendant au moins un an, mais moins de cinq ans, vous devez avoir été propriétaire, possesseur et utilisateur de vos effets personnels et domestiques pour une période d'au moins six mois avant le jour de votre arrivée au Canada».

14. Oui.

15. Il a rempli de façon très satisfaisante ses fonctions à l'ambassade du Canada à Prague.

Questions au Feuilleton

16. Ce ne sera le cas que si l'enquête révèle qu'il est justifié de l'inculper. a) et b). Sans objet, étant donné ce qui précède.

LES SOMMES CONSACRÉES À LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Question n° 1572—**M. Howie:**

Quel montant le gouvernement accorde-t-il à la recherche sur les causes et les traitements du cancer?

M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Les crédits affectés à la recherche portant sur les causes et le traitement du cancer s'élèvent à \$2,630,140 pour l'année financière 1980-1981. Cette somme ne comprend pas les traitements de professionnels effectuant des recherches intra-muros.

En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales: à ce jour, pour l'année financière 1980-1981, \$5,100,000 ont été engagés dans la recherche ou la formation en recherche portant sur les causes et le traitement du cancer.

L'OFFICE DES TOURNÉES DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question n° 1676—**M. Cossitt:**

1. M. Jean-Claude L'Espérance a-t-il été nommé directeur général de l'Office des tournées du Conseil des arts du Canada et, le cas échéant, a) quand, b) quelles étaient ses compétences, c) a-t-il démissionné le 22 octobre 1980 ou aux environs de cette date et, le cas échéant, pourquoi?

2. MM. John Crompton et Michael Tabbitt ont-ils démissionné de ce même Office et, le cas échéant, a) quand, b) ont-ils créé leur propre agence avec M. Sam Gesser, c) ont-ils cherché à obtenir des contrats auprès du Conseil depuis leur départ et, le cas échéant, quel en est le détail?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Le Conseil des Arts du Canada m'avise que la réponse à la question est la suivante:

1. Oui.

a) Le 15 août 1980.

b) M. L'Espérance possède une vaste expérience du milieu du théâtre et de l'organisation de tournées. Il fut directeur de scène au Théâtre du Rideau Vert et au Théâtre du Nouveau Monde. Il fut directeur technique adjoint de Terre des Hommes en 1969 et en 1970. En 1976, il fut nommé directeur général de l'agence Kébec Spec où il organisa un réseau de tournées.

c) Oui, pour des raisons personnelles.

2. Oui.

a) Le 25 avril 1980.

b) Il est de notoriété publique que MM. Crompton et Tabbitt ont mis sur pied, avec M. Sam Gesser, une entreprise d'organisation de tournées.

c) Non, cette entreprise n'a ni reçu ni cherché à obtenir un contrat du Conseil des Arts. Cependant, après son départ du Conseil des Arts, M. Crompton a reçu, à titre d'expert-conseil, des honoraires et frais de déplacement pour un montant total de \$725.50 pour le parachèvement de certains projets entrepris alors qu'il était directeur général de l'Office des tournées et n'ayant aucun rapport avec son entreprise.